

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :  
15 SEPTEMBRE 2022

## **LE GOUVERNEMENT INVESTIT 5,4 MILLIONS DE DOLLARS POUR FINANCER DES HAUSSES SALARIALES POUR LES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE**

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada investissent 5,4 millions pour financer une hausse salariale pouvant atteindre 2 \$ de l'heure pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE). Cette hausse de salaire vise à reconnaître les importants services que ces travailleurs fournissent pour appuyer les familles qui doivent avoir recours aux services de garde. Cet investissement appuiera les garderies non résidentielles en offrant des salaires plus élevés pour favoriser l'embauche et le maintien en poste des EPE.

Cette subvention pour l'amélioration des salaires sera versée conformément à l'*Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*. Cet accord soutient également les futurs EPE en offrant des [formations postsecondaires gratuites](#), des occasions de perfectionnement professionnel ainsi que de nombreux autres programmes. Ces éléments s'alignent tous avec l'engagement partagé par les gouvernements provincial et fédéral d'améliorer le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ainsi que d'attirer, de maintenir en poste et d'accroître la quantité d'effectifs compétents et qualifiés dans le secteur de la petite enfance.

« Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance fournissent à nos plus jeunes apprenants des services de qualité en matière d'apprentissage, ainsi que les éléments de base nécessaires pour les préparer pour l'école », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan. « Cet investissement contribue à reconnaître l'excellent travail que ces professionnels font au quotidien et vise à créer un incitatif pour les personnes qui souhaitent commencer une carrière en tant qu'éducatrice ou éducateur de la petite enfance certifié. »

« Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont au cœur même du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada », a affirmé la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould. « L'annonce d'aujourd'hui faite par la Saskatchewan est un autre pas important vers l'avant pour s'assurer que le travail de ces éducatrices et éducateurs professionnels est valorisé tout au long de leur carrière. »

Les EPE qualifiés comprennent le développement de l'enfant, ont les connaissances et les compétences pour offrir la prestation de services qui répondent aux besoins de chaque enfant et contribuent à l'établissement de liens significatifs.

Cet investissement pour une hausse salariale aide à répondre aux besoins en matière de compensation des EPE. Cette augmentation de salaire est un pas vers l'élaboration d'une grille salariale pour les EPE qui sera mise en œuvre par le gouvernement de la Saskatchewan d'ici la fin de 2022-2023. Les garderies non résidentielles de la Saskatchewan peuvent s'attendre à

recevoir plus de renseignements sur les augmentations de salaire des EPE au cours de la dernière semaine du mois de septembre.

« Cette annonce est un grand pas vers la stabilisation des effectifs responsables de l'apprentissage et de garde des jeunes enfants pendant ces temps difficiles », a indiqué la directrice générale de la Saskatchewan Early Childhood Association, Georgia Lavallee. « Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont la pierre angulaire du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et nous sommes heureux du soutien continu et des investissements à venir pour appuyer ces effectifs. »

Fournir des subventions pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance n'est qu'une partie d'une initiative plus vaste de la part des gouvernements du Canada et de la Saskatchewan visant à mettre en œuvre un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. L'*Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*, signé il y a un peu plus d'un an, prévoit près de 1,1 milliard de dollars réparti sur cinq ans destiné aux programmes et services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants âgés de moins de six ans en Saskatchewan. La [réduction de 70 % des frais de garde](#) en moyenne déjà annoncée dans la province nous rapproche de notre but consistant à réduire la moyenne des frais pour services de garde réglementés à 10 \$ par jour d'ici la fin mars 2026.

-30-

Renseignements :

Chelsey Balaski  
Ministère de l'Éducation  
Regina  
Tél. : 306-787-1414  
Tél. cell. : 306-527-7273  
Courriel : [chelsey.balaski@gov.sk.ca](mailto:chelsey.balaski@gov.sk.ca)